



Circulaire n° 4657 du 13/12/2013

Appel aux candidats à une désignation dans un emploi vacant ou disponible de chef de travaux d'atelier

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : tous

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel, chefs de travaux d'atelier

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice et de promotion sociale organisé par la Communauté française ;
- Aux directeurs des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française ;
- Aux directeurs des internats autonomes de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Signataire

Ministre / Julien NICAISE, Directeur général
Administration : Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la
 Fédération Wallonie-Bruxelles

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Ilham CHOUGRANI	02/413.33.72	ilham.chougrani@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Nicolas LIJNEN	02/413.31.84	nicolas.lijnen@cfwb.be

Objet : Appel aux candidats à une désignation dans un emploi vacant ou disponible de chef de travaux d'atelier

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles a pris la décision de procéder à un appel aux candidats à une désignation dans un emploi de chef de travaux d'atelier en application de l'article 28 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Les membres du personnel répondant aux conditions des articles 8 et 11 du décret susvisé sont invités à introduire une demande de désignation dans un des emplois vacants ou disponibles de la fonction de chef de travaux d'atelier en mentionnant le nom des établissements où ils souhaitent être désignés.

Par « **emploi vacant** », il y a lieu d'entendre un emploi qui n'est plus attribué à titre définitif à un membre du personnel au plus tard depuis le 1^{er} novembre 2013.

Par « **emploi disponible** », il y a lieu d'entendre :

- soit un emploi non vacant, c'est-à-dire un emploi attribué à titre définitif à un membre du personnel qui est temporairement éloigné du service pour une année scolaire ;
- soit un emploi devenu vacant après le 31 octobre 2013 c'est-à-dire qui n'est plus attribué à titre définitif à un membre du personnel au plus tôt depuis le 1^{er} novembre 2013.

Les emplois vacants de chef de travaux d'atelier sont repris sur la liste qui constitue l'annexe 1 à la présente circulaire et les emplois disponibles de la même fonction sont repris sur la liste qui constitue l'annexe 2 à la présente.

Les candidats sont classés, pour chaque établissement choisi, selon leur ancienneté de service, et désignés selon l'ordre de ce classement, d'abord dans les emplois vacants et, à défaut, dans d'autres emplois disponibles et ne peuvent indiquer de priorité parmi les établissements auxquels ils souhaitent être désignés (article 28 §1^{er}, alinéa 3, du décret du 4 janvier 1999).

1) Candidats prioritaires

En application de l'article 28 §1^{er}, alinéa 3 précité, le membre du personnel peut bénéficier d'une priorité aux conditions suivantes :

- Occuper un emploi qui a déjà fait l'objet d'un précédent appel ;
- Occuper ce même emploi depuis ce précédent appel ;
- Etre titulaire du brevet de chef de travaux d'atelier ;
- Avoir introduit une demande de désignation dans cet emploi au moyen des annexes 3 ou 4.

2) Introduction des candidatures

Afin de répondre au présent appel, les membres du personnel sont invités à introduire leur demande de désignation au moyen des formulaires en annexe et à renvoyer, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste, le dit formulaire ainsi qu'une copie des attestations de réussite dont ils sont détenteurs pour le 27 décembre au plus tard, à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie Bruxelles
Direction de la Carrière
Bureau 3^E 325, 44
Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles**

La date du 27 décembre constitue la date ultime d'envoi des candidatures, le cachet de La Poste faisant foi.

3) Explication des annexes

Annexes 1 et 2 :

L'annexe 1 reprend la liste des emplois vacants alors que l'annexe 2 reprend la liste des emplois disponibles.

Annexe 3 :

L'annexe 3 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi vacant, la priorité mentionnée à l'article 28 §1^{er}, alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999.

Annexe 4 :

L'annexe 4 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi disponible, la priorité mentionnée à l'article 28 §1^{er}, alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999.

Annexe 5 :

L'annexe 5 s'adresse aux candidats ayant rempli l'annexe 3 ou 4, dans l'hypothèse où il s'avère qu'après examen de leur dossier, ils ne peuvent se voir octroyer la priorité visée auxdites annexes.

Annexe 6 :

L'annexe 6 doit uniquement être remplie par les candidats qui n'entrent pas dans les conditions pour se voir accorder une priorité ainsi que par les candidats qui renoncent à faire valoir la priorité à laquelle ils peuvent prétendre.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme Ilham CHOUGRANI (02/ 431.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be) et M. Nicolas LIJNEN (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be).

Je vous invite à présenter copie de cet appel aux membres du personnel de votre établissement qui pourraient être dans les conditions pour y répondre.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

**Julien NICAISE
Directeur général**

ANNEXE 1

EMPLOIS VACANTS

CHEF DE TRAVAUX D'ATELIER

Zone 3. Huy-Waremme

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
E.E. Spécialisé Secondaire CF	AMAY	001

Zone 4. Liège

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
E.E. spécialisé C.F.	FLEMALLE	002

Zone 7. Luxembourg

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
I.T.C.F. « Etienne LENOIR »	ARLON	003
ITCF « Centre Ardenne »	LIBRAMONT	004
E.E. Spécialisé C.F.	SAINT-MARD	005

ANNEXE 2

EMPLOIS DISPONIBLES

CHEF DE TRAVAUX D'ATELIER

Zone 6 . Namur

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
I.T.C.F. « Félicien Rops »	NAMUR	006

Zone 8. Hainaut Occidental

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
E.E. spécialisé C.F. « Le Trèfle »	PECQ	007

Zone 9. Mons-Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
I.T.C.F.	MORLANWELZ	008

Zone 10. Charleroi-Hainaut Sud

ETABLISSEMENT	COMMUNE	CODE
E.E. Spécialisé secondaire C.F.	ANDERLUES	009

ANNEXE 3

Demande de désignation en application de l'article 28 §1^{er}, alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999 relatif
aux fonctions de promotion et de sélection
**MEMBRE DU PERSONNEL SOUHAITANT FAIRE VALOIR SA PRIORITE DANS UN EMPLOI VACANT
DE LA FONCTION DE CHEF DE TRAVAUX D'ATELIER**

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 4 et en annexe 6 pour la même fonction. Il y a lieu de remplir l'annexe 5 au cas où votre priorité ne serait pas reconnue.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

Date de **Tél**

Matricule : **GSM :**

Adresse électronique :

Adresse personnelle:

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....

dans l'établissement suivant :

Détenteur du brevet de chef de travaux d'atelier, demande à bénéficier de la priorité mentionnée à l'article 28 §1^{er}, alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999.

Je suis désigné à titre temporaire de manière ininterrompue depuis le..... dans la fonction de chef travaux d'atelier dans l'établissement suivant :

-

et j'exerce toujours actuellement la même fonction dans le même établissement.

L'emploi que j'occupe est un emploi vacant figurant sur la liste reprise en annexe 1.

- code de l'emploi

J'introduis | je n'introduis pas¹ d'autre demande de désignation au moyen du formulaire repris en annexe 5.

Date,

Signature,

¹ Biffer la mention inutile.

ANNEXE 4

Demande de désignation en application de l'article 28 §1^{er}, alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection
MEMBRE DU PERSONNEL SOUHAITANT FAIRE VALOIR SA PRIORITE DANS UN EMPLOI DISPONIBLE DE CHEF DE TRAVAUX D'ATELIER

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 3 et en annexe 6 pour la même fonction. Il y a lieu de remplir l'annexe 5 au cas où votre priorité ne serait pas reconnue.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM _____

Date de **Tél**

Matricule : **GSM** : /

Adresse électronique :

Adresse personnelle:

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....

dans l'établissement suivant :

Détenteur du brevet de chef de travaux d'atelier, demande à bénéficier de la priorité mentionnée à l'article 28 §1^{er}, alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999.

Je suis désigné à titre temporaire de manière ininterrompue depuis le..... dans la fonction de chef de travaux d'atelier dans l'établissement suivant :

•

et j'exerce toujours actuellement ladite fonction dans le même établissement.

L'emploi que j'occupe est un emploi disponible figurant sur la liste reprise en annexe 2.

• code de l'emploi

Au cas où ma désignation à titre provisoire dans cet emploi prendrait fin, parce que cet emploi serait attribué par réaffectation, par rappel à l'activité de service ou pourrait être à nouveau occupé par son titulaire, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s)² qui, dans l'(les) établissement(s) suivant(s), n'aurai(en)t pas été attribué(s) conformément aux dispositions du décret du 4 janvier 1999 :

CODE EMPLOI	NOM DE L'ETABLISSEMENT

J'introduis | je n'introduis pas³ d'autre demande de désignation au moyen du formulaire repris en annexe 5.

Date,

Signature,

² Ces emplois figurent sur les listes reprises en annexe 1 et en annexe 2.

³ Biffer la mention inutile.

ANNEXE 5

**AUTRE(S) DEMANDE(S) DE DESIGNATION EMANANT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL AYANT
REPLI LE FORMULAIRE REPRIS
EN ANNEXE 3 OU EN ANNEXE 4 (dans l'hypothèse où il s'avèrerait que la priorité demandée ne
peut lui être accordée)**

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir le formulaire repris en annexe 6 pour la même fonction.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM _____

Date de **Tél**

Matricule : **GSM :** /

Adresse électronique :

Adresse personnelle: _____

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....

dans l'établissement suivant :

Détenteur du brevet de chef de travaux d'atelier, j'ai rempli le formulaire repris en annexe 3 | annexe 4⁴ que je joins au présent formulaire.

S'il apparaît cependant que je ne peux bénéficier de la priorité visée à l'article 28 §1^{er}, alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) vacant(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)⁵ :

CODE EMPLOI	NOM DE L'ETABLISSEMENT

⁴ Biffer la mention inutile.

⁵ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 1.

Mentionner le numéro de code de l'emploi et la dénomination exacte de l'établissement.

et, à défaut, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) disponible(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s) ⁶ :

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

Date,

Signature,

⁶ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 2, mentionner le numéro de code de l'emploi ainsi que la dénomination exacte de l'établissement.

ANNEXE 6

**Demande de désignation en application de l'article 28 §1^{er} du décret du 4 janvier 1999
MEMBRE DU PERSONNEL QUI NE BENEFICIE PAS D'UNE PRIORITE OU QUI, BENEFICIANT
D'UNE PRIORITE, NE SOUHAITE PAS LA FAIRE VALOIR.**

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 3 ou en annexe 4 ainsi que le formulaire repris en annexe 5 pour la même fonction.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM : _____

Date de 1 **Tél** :

Matricule : **GSM** :

Adresse électronique :

Adresse personnelle: _____

C.P. : _____

Nommé(e) à titre définitif à la fonction (spécialité et niveau ou degré d'enseignement) :

.....

dans l'établissement suivant :

J'exerce actuellement la fonction de..... depuis

le..... dans l'établissement suivant :

Je remplis les conditions fixées par les dispositions de l'article 8 du décret du 4 janvier 1999 et demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) vacant(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)⁷:

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

⁷ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 1. Mentionner le numéro de code de l'emploi et la dénomination exacte de l'établissement.

et, **à défaut**, demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) disponible(s) dans l'(les)établissement(s) suivant(s) ⁸:

<u>CODE EMPLOI</u>	<u>NOM DE L'ETABLISSEMENT</u>

Date,

Signature,

⁸ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 2, mentionner le numéro de code de l'emploi ainsi que la dénomination exacte de l'établissement.

